

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé à l'amendement fait par les Communes à leur premier amendement original au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, sans amendement.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des Communes,*

En venant clore la quatrième session du Dix-septième Parlement, je dois vous féliciter de la façon dont vous avez réalisé les vœux formulés dans mon discours, à la rentrée des Chambres, en octobre dernier.

Je constate avec une vive satisfaction que les avantages offerts par les Accords de la Conférence économique impériale, universellement connus aujourd'hui sous le nom d'“Accords d'Ottawa”, et ratifiés au début de la présente session, se traduisent déjà par un accroissement constant et profitable du commerce intraimpérial.